

Charte et conditions de facturation

Informations à retenir

- Votre facture mensuelle vous sera expédiée au début de chaque mois suivant le service;
- Vous devez acquitter celle-ci dans un délai de 30 jours;
- À défaut de paiement, un arrêt de service jusqu'au règlement de la facture pourra être considéré;
- Des frais de 48\$ seront appliqués pour les chèques sans provision.

Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer dans les cas suivants :

- Annulation de service par l'utilisateur, sans raison, et moins de 48 heures à l'avance;
- Dépassement d'heure (avec ou sans entente préalable).

Aucun frais ne sera exigé dans les cas suivants :

- Annulation par l'utilisateur au moins 48 heures à l'avance;
- Hospitalisation, maladie, Covid ou autres raisons;
- Annulation par la SAHR, ou dans le cas où l'accompagnatrice ne se présenterait pas.

